



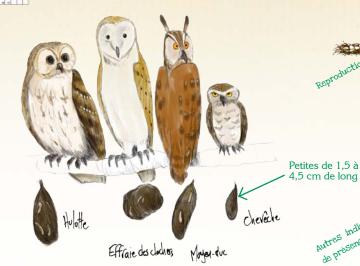
Quelques indices...

Comme la plupart des rapaces nocturnes, il s'agit d'une espèce sédentaire présente toute l'année.

Période de présence F M A M J J A S O N D

Taille: 23 cm

Tête aplatie



• Elle se reproduit un peu plus tard que les autres espèces : sa période de reproduction s'étale de mars (chant et parades) à août (envol des jeunes). 1 couple élève 1 nichée par an de 3 à **5 jeunes.** Les poussins sortent du nid après une trentaine de jours et continuent à être alimentés par les parents pendant plusieurs semaines.

• Espèce cavicole, elle niche dans les arbres (arbres creux et têtard) et les cavités des murs de bâtiments. On la trouve dans les villages, les vergers et en milieu bocager.

- Elle produit des pelotes de rejection. On peut les trouver sous les perchoirs, mais attention, elles sont de forme et de contenu variables en fonction des saisons et de l'alimentation! Elles contiennent des restes d'insectes et de micromammifères.
- Son **chant** bien caractéristique est entendu surtout au début du printemps.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA RÉPARTITION DE L'ESPÈCE EN BOURGOGNE, RENDEZ-VOUS SUR L'ENCYCLOPÉDIE DE LA NATURE EN LIGNE SUR WWW.BOURGOGNE-NATUREFR



Contenu d'une pelote de réjection :

Quel est le statut de l'espèce '



L'espèce et son habitat sont entièrement protégés en France (loi du 10 juillet 1976 sur la Protection de la Nature). La destruction des individus et de leur nid est interdite.





Bien que les populations semblent en augmentation en France depuis le début du siècle, l'espèce a connu une forte régression au cours de la seconde moitié du siècle dernier.



La baisse de la ressource alimentaire (constituée majoritairement d'invertébrés mais aussi de petits mammifères) liée à l'emploi de phytosanitaires, l'abattage d'arbres creux, la rénovation des anciens bâtiments, les collisions routières, les hivers rigoureux et la prédation.



Conseils pour accueillir l'espèce

et bien cohabiter



 Planter des arbres ou créer un verger pour assurer l'avenir de la Chevêche! (VOIR RÉFÉRENCES EN FIN DE FICHE)

• Vérifier qu'il n'y a pas de **poteaux métalliques** creux autour de chez soi. Ces structures sont dangereuses pour les chevêches comme pour bon nombre d'autres espèces cavicoles. (VOIR FICHE CAVITÉS DANGEREUSES)

• D'autres structures creuses telles que les cheminées sont potentiellement dangereuses. L'idéal est de poser un grillage fin (maille de 3 cm) au sommet afin que les chevêches n'y tombent pas. Les abreuvoirs peuvent également présenter un risque de noyade. L'idéal est d'y ajouter une grille pour qu'elles s'y accrochent.

(VOIR CAHIER TECHNIQUE LPO)

• Signaler dès que possible une chouette trouvée morte au pied d'un poteau EDF ou de fils électriques en repérant le poteau dangereux! (VOIR FICHE LES LIGNES ÉLECTRIQUES ET LES OISEAUX)



En cas de travaux sur les bâtiments fréquentés par les chevêches, préférer les périodes en dehors de la nidification (septembre à février). (VOIR FICHES FAÇADES ET TOITURES)

Si les nids ou leurs accès ne peuvent pas être conservés, des mesures permettent de compenser leur destruction comme la pose de nichoirs. Une demande de dérogation doit être remplie en cas de destruction ou de dérangement despèces protégées ou dhabitat despèces protégées.

POUR PLUS DE DÉTAILS SUR LA DÉMARCHE, VOIR ICI

Pour en savoir plus...



Arbre têtard : drôle de trogne! Les cahiers techniques de la gazette des terriers.



2 actions our la Chouette ossier spécial e la Gazette des



Conserver toutes les cavités existantes, qu'il s'agisse d'arbres creux ou de cavités dans

la façade de vos bâtiments.

Adapter celles qui existent à la taille souhaitée : entrée de 7 cm de côté.

Une autre solution est d'acheter ou de construire soi-même un nichoir si les cavités manquent. (VOIR CAHIER TECHNIQUE LPO ET VOIR FICHE NICHOIRS)

Pour protéger les jeunes sortis du nid, des prédateurs, il est possible de leur proposer un refuge au sol sous le nid : une caisse avec une ouverture de 7 cm de côté.

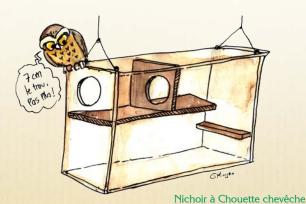
(VOIR RÉFÉRENCES EN FIN DE FICHE)



Réduire au maximum l'emploi de produits phytosanitaires pour assurer leur ressource alimentaire.



Lever le pied sur la route, surtout au crépuscule, la nuit et à l'aube.



Jeune chevêche tombée du nid, que faire? (VOIR FICHE JELINES TOMBÉS DU NID OU CONTACTEZ NOUS)

N'hésitez pas à contacter les associations relais en Bourgogne, ICI



La Chevêche Jean-Claude Génot et Patrick Lecomte Delachaux et niestlé



a Nature sur le pas de la porte Bourgogne-Nature Bourgogne-Nature

Cette fiche technique est réalisée par :



BOURGOGNE-NATURE contact@bourgogne-nature.fr



FPOB Espace Mennetrier Allée Célestin Freinet 21 240 TALANT 03 80 71 33 10 federation.ornithologie@epob.fr Avec le soutien financier de :













